



PROCES-VERBAL
DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 10/12/2024

Le conseil municipal de SAINT VICTOR DE CESSIEU dûment convoqué le 4 décembre 2024, se réunit dans la salle conseil, sous la présidence de Mme Isabelle FOURNIER, Maire.

Présents : Irène BADIN, Anne-Cécile BOROT, Françoise CHANAS, Maryline DE ROECK, Maxime DURAND, Gérard GALLAY, Didier MOLITOR, Evelyne MARTINON, Cyril PUSNIAK, Eric SALLAMAND, Yoann SAUGEY, Narjès VELLA, Cécile VANTREPOL, Nicolas VIVET

Excusés :

Sébastien TERRIER a donné pouvoir à Cécile VANTREPOL
Vanessa MARBOEUF, Isabelle FERRROUD, Samuel BARGE

OUVERTURE DE LA SEANCE :

Isabelle FOURNIER, présidente ouvre la séance à 19h00.
Enregistrement de la séance.

DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE :

Nicolas VIVET a été nommé secrétaire de séance

QUORUM :

Le quorum est atteint le conseil municipal peut débiter.

APPROBATION DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Procès-verbal du conseil municipal du 26/11/2024 a été transmis à l'ensemble des membres. Aucune objection n'étant soulevée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**DEL 2024 12 001 AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER, MANDATER LES DEPENSES
D'INVESTISSEMENT POUR 2025 , DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET**

Lorsque le budget d'une commune n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'ordonnateur est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (art. L 1612-1 du CGCT modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37.
L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessous précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire les dépenses d'investissement comme suit :

Chapitre	Crédits*ouverts en 2024 (BP+DM)	Montant autorisé avant le vote du BP
20 immobilisation incorporelles	46 416 €	11 604 €
21 immobilisations corporelles	1 600 330 €	400 082€
23 immobilisations en cours	250 000 €	62 500 €
	1 896 746€	474 186 €

*Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2024 (hors chapitre 16 Remboursement d'emprunts)

Il est proposé au Conseil municipal

D'ACCEPTER les propositions du maire dans les conditions exposées ci-dessus.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

DEL2024 11 002 CONVENTION EN VUE DU FINANCEMENT DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE CESSIEU

La Société centrale solaire Cessieu Nord Isère est une filiale de la société NEOEN qui exerce son activité dans le développement, le financement, la construction et l'exploitation de projets d'énergie renouvelable, notamment des centrales photovoltaïques.

La société développe actuellement et prévoit de construire et d'exploiter sur le territoire de la commune une centrale photovoltaïque.

En conséquence, la commune et la société se sont rapprochées et ont convenu le financement des projets suivants :

- Curage des fossés de la commune
- Diagnostic et actions de rénovation énergétique des bâtiments de la commune (gymnase...)

Le montant total de l'ensemble des contributions qui pourront être versées par la Société au titre des mesures d'accompagnement est forfaitaire fixé à une somme globale de 50 000 €.

Vu le projet de convention ;

Le Conseil municipal autorise Mme le Maire à conclure la convention avec la Société centrale solaire Cessieu Nord Isère annexée à la présente délibération.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES ADJOINTS

ANIMATIONS

MAXIME DURAND

- Les bouteilles de champagne avec étiquettes de la commune ont été reçues
- Marché de Noël du 6 décembre 2024 s'est bien déroulé avec des retours positifs
- Samedi 7 décembre 2024 : spectacle « cœur de nounou », beaucoup de pluie ce week-end
- Dates à retenir :
 - ✓ pot de Noël pour le personnel communal : le 17 décembre 2024
 - ✓ Vœux du maire : le 10 janvier 2025

VOIRIE ET ENVIRONNEMENT

NICOLAS VIVET/ERIC SALLAMAND

- ATP mise en place des barrières
- Pose des arceaux les devis sont en cours
- Travaux EPAGE en cours d'entretien des cours d'eau, arrêté de travaux 1 mois
- Un arrêt supplémentaire à l'arrêt de bus du luminaire pour desservir le collège des dauphins en attendant que l'on aménage la route de Serezin
- Fauchage en cours par la société Baptiste Vincent
- Recensement des panneaux de signalisation à changer, environ 20 panneaux soit un montant de 10 000 €
- Travaux chemin des châtaigniers : devis de L'entreprise GONIN, 7 000 € HT.
- Problème avec le sens interdit chemin des châtaigniers
- Forêt de Vallin à étudier pour contrôler les abattages sauvages

AFFAIRES SCOLAIRES

Narjès VELLA

- Problèmes de comportements de certains enfants irrespectueux envers notre personnel

CCAS

EVELYNE MARTINON

- Distribution collecte solidaire (3 familles concernées)
- Café citoyen du 7 décembre, une vingtaine de personnes étaient au rendez-vous
- Réunion à Maison du département, information sur une aide au jeunes isérois pour soutenir des projets.
- Les friandises vont être distribuées cette semaine aux plus âgés
- La prochaine réunion du CCAS aura lieu en janvier
- AFIPH : prise en charge des pizzas ou des galettes des personnes en situation de handicap

TRAVAUX BATIMENTS ET URBANISME

Yoann SAUGEY

- Retard des travaux du mur derrière le monument, l'artisan n'est pas disponible.
- Réflexion sur une réserve foncière sur un chemin piéton derrière un lotissement, le Conseil municipal devra se prononcer pour sa modification lors d'une prochaine révision du PLUI.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Isabelle FOURNIER

- La borne tactile est en mairie prête à être installée
- Pas de bulletins au 1^{er} trimestre 2025
- Préparation des invitations pour les vœux du Maire
- Une réunion pour le projet Lyon-Turin a eu lieu jeudi dernier
- Exercice sur le Plan Communal de Sauvegarde organisé par les VDD et les sapeurs-pompiers aura lieu prochainement.

FIN DE SEANCE : 21h10

Saint-Victor de Cessieu, le 31 décembre 2024

La Présidente,

Le Secrétaire de séance,

Isabelle FOURNIER

Nicolas VIVET

